

SAISINE



Décision modificative n°2
pour 2021 et
modulation régionale de la
TICPE Grenelle

Adopté en séance plénière
du 7 octobre 2021

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

La décision modificative n°2 (DM n°2) pour l'année 2021 permet de réaliser les derniers ajustements avant le terme de l'exercice. Elle affiche un montant de 162,4 M€ en crédits de paiement ce qui représente 4,6% du budget voté pour 2021. Le budget total pour l'année 2021 (soit le Budget Primitif (BP) + le Budget Supplémentaire (BS) + la DM n°2) s'élève ainsi à 3,7 Md€.

FONDS EUROPÉENS

En matière de fonds européens, les annulations s'équivalent en dépenses et en recettes. Ces annulations (- 17,4 M€ en fonctionnement et - 98,3 M€ en investissement) sont, pour l'exercice 2021, la résultante de décalages de mandatements et de modifications de calendrier. Le CESER rappelle que la mobilisation des enveloppes financières allouées dans le cadre des différents programmes européens est un enjeu majeur compte tenu du potentiel que ces montants constituent pour le développement du territoire régional.

Le CESER souhaite que les décalages de programmation n'aient pas d'incidence sur la réalisation des objectifs fixés par la Région en lien avec les transitions écologique, industrielle et numérique.

FINANCES

Les mouvements les plus conséquents, dans cette DM n°2, concernent les mobilités notamment du fait de la régularisation de la TVA sur les transports scolaires et interurbains. En effet, la réponse favorable obtenue au rescrit fiscal autorise un paiement hors taxe quand les règlements avaient été effectués toutes taxes comprises. Les inscriptions nouvelles correspondent donc à des écritures de régularisation budgétaires et comptables dans le cadre d'une démarche d'optimisation fiscale pour les années 2020 et 2021.

La DM n°2 fait état d'un montant d'admissions en non-valeur conséquent de 13,2 M€ qui inclut notamment une part substantielle relative à la créance liée au dossier Sky Aircraft. Le CESER demande des précisions au Conseil régional quant aux conséquences financières globales de ce dossier.

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Concernant les ressources humaines, le CESER constate les inscriptions nouvelles réalisées à hauteur de 8,8 M€ afin principalement de pallier les dépenses exceptionnelles liées à la crise COVID (autorisations spéciales d'absence, dispositifs de protection...).

EMPRUNT

Le solde en recettes et en dépenses de cette DM n°2 entraîne une réduction du montant de l'emprunt d'équilibre de 58,7 M€. Selon les prévisions, l'emprunt d'équilibre serait alors de 412 M€ pour l'année 2021. Le rapprochement entre les prévisions et les réalisations lors du compte administratif 2021 permettra d'apprécier l'évolution des indicateurs d'endettement de la collectivité.

TICPE

Dans le cadre du maintien, pour 2022, de la majoration du tarif de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) aux taux plafond pour les supercarburants et le gazole, le CESER rappelle, une nouvelle fois, qu'il déplore que la TICPE serve essentiellement à suppléer une carence de l'État, notamment en matière de financement des infrastructures ferroviaires.

FORMATION

Le CESER s'inquiète de la diminution financière du Programme Régional de Formation (PRF) en termes de conséquences sur les actions de formation pour accompagner vers les filières d'avenir.

Le CESER souhaite connaître les raisons conduisant à l'importante régularisation financière relative au fonctionnement de Sciences Po Reims.

NUMÉRIQUE

Le CESER constate que la Région poursuit ses efforts de déploiement du très haut débit qui permet de rattraper le retard lié au premier confinement. Dans ce cadre, il appelle à la vigilance du Conseil régional sur les difficultés constatées lors d'installations effectuées par certains sous-traitants.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Le CESER souligne le succès du dispositif de cofinancement des travaux d'amélioration du bâti communal et des espaces ouverts au public dans le cadre de la mesure d'urgence « Relance rurale », et la décision du conseil régional d'abonder ses crédits puisqu'ils contribuent aux enjeux de réduction de la consommation d'énergie.

FERROVIAIRE

Le compte TER 2020 définitif laisse apparaître une contribution du Conseil régional légèrement plus faible que prévue (- 0,6 M€) à la faveur d'une compensation entre des recettes amoindries et des charges plus faibles consécutive d'une baisse d'activité liée au confinement pendant la crise sanitaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET INTERURBAINS

Le CESER souhaite connaître les raisons du report et du retard pris en matière de déploiement de la stratégie billettique. Le projet initial d'un montant de 5,3 M€ n'aura aucune réalisation en 2021. Le démarrage pour 0,8 M€ est reporté à 2022.

TRANSPORTS / LOGISTIQUE

Le CESER déplore le décalage dans le temps des procédures afférentes aux Sociétés d'Économie Mixte à OPération unique (SEMOP) des Ports Lorrains et de Mulhouse, et consécutivement des investissements rattachés.

Le CESER :

- rappelle que la mobilisation des enveloppes financières allouées dans le cadre des différents programmes européens est un enjeu majeur compte tenu du potentiel que ces montants constituent pour le développement du territoire régional,
- souhaite que les décalages de programmation n'aient pas d'incidence sur la réalisation des objectifs fixés par la Région en lien avec les transitions écologique, industrielle et numérique,
- demande des précisions au Conseil régional quant aux conséquences financières globales du dossier Sky Aircraft,
- rappelle, une nouvelle fois, qu'il déplore que la TICPE serve essentiellement à suppléer une carence de l'État, notamment en matière de financement des infrastructures ferroviaires,
- s'inquiète de la diminution financière du Programme Régional de Formation (PRF) en termes de conséquences sur les actions de formation pour accompagner vers les filières d'avenir,
- souhaite connaître les raisons conduisant à l'importante régularisation financière relative au fonctionnement de Sciences Po Reims,
- appelle à la vigilance du Conseil régional sur les difficultés constatées lors d'installations effectuées par certains sous-traitants dans le domaine du déploiement du THD,
- souligne le succès du dispositif de cofinancement des travaux d'amélioration du bâti communal et des espaces ouverts au public dans le cadre de la mesure d'urgence « Relance rurale », et la décision du conseil régional d'abonder ses crédits puisqu'ils contribuent aux enjeux de réduction de la consommation d'énergie,
- souhaite connaître les raisons du report et du retard pris en matière de déploiement de la stratégie billettique,
- déplore le décalage dans le temps des procédures afférentes aux SEMOP des Ports Lorrains et de Mulhouse, et consécutivement des investissements rattachés.



EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DES MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT votera l'avis.

Sur la TICPE, nous partageons la rédaction, en ajoutant que celle-ci est une taxe fléchée, que son affectation est liée en partie avec la LGV Est et par conséquent à la gare Lorraine.

Le dossier Vandières doit donc être relancé, il y a, d'ailleurs urgence sur la négociation avec l'Europe sur le mécanisme d'interconnexion Européen.

Enfin, la TICPE Grenelle est au maximum depuis longtemps et représente une part infime dans le prix du litre.

Attention, le prix de l'énergie en général explose, que ce soit le carburant, le gaz ou l'électricité. C'est souvent à partir de là qu'arrivent les crises, tant cela devient insupportable.

La CGT votera l'avis, dans le volet finances, il y a lieu en effet de s'intéresser à la ligne d'admission en non-valeur concernant le dossier Sky Aircraft.

Rappelons que le résultat de cette opération industrielle qui pouvait sembler séduisante, s'est traduit par une liquidation judiciaire avec arrêt immédiat et sans repreneur.

60 millions d'euros versés par l'État.

20 millions d'euros versés par la Région.

Et, 113 licenciements, essentiellement des ingénieurs.

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT,
Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL,
Pascal MARLIER, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



www.ceser-grandest.fr



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00